

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier

2021_018



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convention
d'accompagnement
des dossiers
dématérialisés des
agents régime spécial

Séance du 09 février 2021

Le 17 mars deux mille vingt un à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Date de l'envoi
de la convocation
le 01/03/2021

Messieurs : **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegras Causses.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Date de l'affichage
du PV :

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES DOSSIERS DEMATERIALISES DES AGENTS REGIME
SPECIAL**

Le Président présente à l'assemblée :

Depuis le 01 avril 2020, le Centre de Gestion de la Lozère ne dispose plus de convention partenariale avec la CNRACL. Lors de son renouvellement, la CNRACL a fortement modifié les conditions financières et les missions à remplir par les centres de gestion. Un déséquilibre dans la contribution financière à cette mission proposée par la CNRACL aux dépend du CDG n'est pas financièrement supportable par ce dernier. Malgré de nombreuses sollicitations envers la Caisse, cette dernière n'a pas proposé de négociation.

Compte tenu de la sollicitation des élus du département pour un accompagnement et en vertu de l'article 25 de la loi 84-53, les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et leur mettre des agents à disposition.

Pour les collectivités qui le souhaitent, une convention est proposée pour toute activité liée au suivi de l'agent affilié au régime spécial de sa nomination à son départ à la retraite.

Pour la réalisation de ces prestations les collectivités contribueraient financièrement, selon le tableau ci-dessous par dossier :

Prestation	Tarif unitaire
Contrôle régularisation	15 euros
Contrôle validation	30 euros
Contrôle rétablissement	15 euros
Correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	30 euros
Affiliation de l'agent	15 euros
Liquidation des droits à pension normale	120 euros
Liquidation des droits à pension d'invalidité	150 euros
Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)	105 euros
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)	90 euros
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) + Rendez-vous agent	120 euros
Demande d'avis préalable	90 euros
Compte Individuel Retraite (CIR)	60 euros

La tarification ainsi proposée se base sur la prise en compte du coût horaire de l'agent et du temps estimé pour chaque type de dossier.

TYPE DE DOSSIER	NOMBRE D'HEURES	COÛT HORAIRE	TOTAL en €
Liquidation des droits à pension normale	4	30.00	120.00
Liquidation des droits à pension d'invalidité	5	30.00	150.00
Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)	3 H 1/2	30.00	105.00
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)	3	30.00	90.00
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) + Rendez-vous agent	3 + 1 = 4	30.00	120.00
Demande d'avis préalable	3	30.00	90.00
Compte Individuel Retraite (CIR)	2	30.00	60.00
Affiliation de l'agent	1/2	30.00	15.00
Correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	1	30.00	30.00
Contrôle rétablissement	1/2	30.00	15.00
Contrôle validation	1	30.00	30.00
Contrôle régularisation	1/2	30.00	15.00

Il est proposé :

- **D'ACCEPTER** la mise en place d'une convention avec les collectivités pour le service proposé dans les conditions ci-dessus exposées.
- **D'AUTORISER** le Président à sa signature.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la mise en place d'une convention avec les collectivités pour le service proposé dans les conditions ci-dessus exposées.
- **D'AUTORISER** le Président à sa signature.

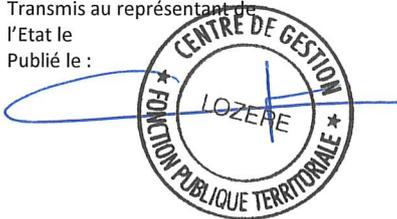
Pour extrait conforme,
Mende, le 17 mars 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat. Délibération certifiée Exécutoire le, Transmis au représentant de l'Etat le, Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier